

**CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLECROZE DU 26 mai 2021**

Date de la convocation : 20 mai 2021

Nombre de membres :

Elus : 14

Présents : 11 puis 12 à 17 h 23

Votants : 13

Membres élus présents : M. Rolland BALBIS, Mme Rose-Marie ESCARRAT, M. Pierre CONSTANS, Mme Michèle CREDOZ, M. Vincent VAGHWEINMANN, , Mme Martine FAYAUBOST, M. Bertrand BUTIN, Mme Oana BRISCARU, Mme Jessie MACCIO Mme Isabelle MICHEL M. Jean-Claude BASSE,

Absents ayant donné procuration : M. Jean-Jacques PEIRANO à Rolland BALBIS, M. Brice DELAHOUCHE à Mme BRISCARU Oana

Absente excusée : Mme Lydie BOTTACCHI arrivée à 17 h 23, ensuite présente

Secrétaire de séance : M. Pierre CONSTANS

Point 1 - D 20 2021 : Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 17 mars 2021.

Le procès-verbal du dernier conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

Point 2 - D 21 2021 : Renouvellement du plan d'aménagement forestier de la commune de Villecroze.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité

Point 3 - D 22 2021 : Transfert de compétence des communes de BRENON et du VAL au profit du SYMIELECVAR.

Point 4 - D 23 2021 : Transfert de compétence de la commune de la CADIÈRE D'AZUR au profit du SYMIELECVAR.

Ces délibérations sont adoptées à l'unanimité.

Point 5 - D 24 2021 : Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) pour les chantiers provisoires.

Point 6 - D 25 2021 : Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) pour les ouvrages de réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Ces délibérations sont proposées sous le couvert du SYMIELECVAR, et sont votées à l'unanimité.

Point 7 - D 26 2021 : Transfert de la compétence mobilité au profit de la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité

Point 8 - D 27 2021 : Reconduction de la gratuité d'occupation des terrasses, trottoirs, marchés pour l'année 2021.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité

Point 9 - D 28 2021 : Modification de la grille tarifaire communale : mise en place d'un tarif unique pour les visites des grottes.

- La gratuité pour les enfants de 10 ans ou moins.
- 4 € pour toute personne de plus de 10 ans.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité

Point 10 - D 29 2021 : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la révision du PLU

Point 11 - D 30 2021 : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la sonorisation de la place et du parking du pré de Fine

Ces délibérations sont votées à l'unanimité.

Point 12 - D 31 2021 : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la rénovation de l'appartement situé au-dessus de la bibliothèque municipale.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité

Point 13 - D 32 2021 : Décisions Modificatives N° 1

Cette délibération est approuvée à l'unanimité

Point 14 : Affaires diverses

A 18 h 30 la séance est levée